



*Signataire : Skender Salih*

*Date de dépôt : 13 mai 2024*

## **Question écrite urgente**

**Existe-t-il des dysfonctionnements au sein de la direction de l'organisation de la sécurité et de l'information (DOSI), rattachée au secrétariat général du département de l'économie et de l'emploi (DEE) ?**

Il nous a été rapporté que, récemment, le directeur de la DOSI, nommé en juillet 2023, aurait annoncé aux collaborateurs qu'une enquête était menée sur son dicastère et les risques en matière de sécurité informatique.

Le mandat aurait été attribué à une entreprise privée. Les collaborateurs étaient invités à répondre. L'enquête aurait, en réalité, porté spécifiquement sur une personne responsable de la sécurité informatique, à l'insu des interrogés. Selon nos informations, il y aurait eu mobbing et la personne aurait été poussée jusqu'à l'incapacité de travail, et ce jusqu'à ce qu'elle quitte son poste.

La DOSI présenterait aussi un schéma d'évincements de certains collaborateurs, remplacés par deux candidatures qui auraient pour particularité de répondre à un critère informel sine qua non : celui d'avoir poursuivi ses études dans les universités françaises. On nous rapporte des candidatures sans compétence ni expérience pertinente en matière de sécurité des systèmes d'information (par exemple « Sciences Po Bordeaux »).

En date du 25 avril 2024, le DEE publiait une annonce en vue de remplacer la personne susmentionnée au poste, classe 25, de responsable de la gestion des risques, de la qualité et de la performance (*que l'on nous rapporte en réalité être un poste de « chef de la sécurité informatique »*). Une candidature avec un master « dans le domaine de l'économie, de la finance ou équivalent, complété par une formation certifiante dans les domaines de gestion des risques et de la qualité » est recherchée. La fonction serait de

« coordonner et conseiller sur la mise en œuvre, le maintien et le développement du système de contrôle interne ». Le mot « informatique » n'apparaît pas.

Au surplus, d'autres dysfonctionnements nous ont été rapportés.

Dans le contexte actuel, ces révélations interpellent d'autant plus et soulèvent les questions suivantes :

*Existe-t-il un lien de parenté, par filiation ou par alliance, entre le directeur de la DOSI et un membre du Conseil d'Etat ? Le cas échéant, ce lien de parenté a-t-il été annoncé ? Quelle a été la procédure de nomination ? Qui a pris part à la décision ? Un préavis sur la candidature existe-t-il ?*